

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

**L'an deux mil vingt-trois, le dix-sept mars,**

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 9 mars 2023, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

**Présents :** Henri-Pierre BABEAU, Iréna BARDINET, Mathieu BERARD, Thierry BROSSARD, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Anne FERRER, Daniel FONTENEAU à partir de 18h30, Jean-Michel GIRAUD, Nathalie LALLEMAND à partir de 18h20, Julie MENARD, Gilbert NASARRE, Sandrine PASSEBON, Garance PATARIN-CHAPENOIRE, Cyril REUILLON, Agnès RONDEAU, Armand ROQUIER et Stéphanie SIMONNEAU.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Sylvie AULIVIER (Pouvoir donné à Stéphanie SIMONNEAU), Jean-Louis CANTET (Pouvoir donné à Thierry DEVAUTOUR), Jacqueline GATTEPAILLE (Pouvoir donné à Nathalie LALLEMAND à partir de 18h20), Valérie MARSAULT (Pouvoir donné à Garance PATARIN-CHAPENOIRE).

**Absents :** Daniel FONTENAU jusqu'à 18h30, Nathalie LALLEMAND jusqu'à 18h20 et Mathieu POUGNAND.

**Secrétaire de séance :** Iréna BARDINET

**OBJET : Effacement des réseaux à Ternanteuil (Tranche 2) - Devis d'implantation de l'éclairage public Grand'rue de Ternanteuil (tr.2) et demande de subvention au titre de l'éclairage public auprès du SIEDS.**

Le Maire rappelle :

- que dans le cadre des travaux d'aménagement sécuritaires et de voiries à Ternanteuil, la commune a sollicité l'ensemble des gestionnaires des réseaux par l'intermédiaire du Comité Technique d'Effacement des Réseaux (CTER) dont le SIEDS assure son fonctionnement, pour l'effacement des réseaux sur Ternanteuil (tranches 1 et 2) ;

- que par délibération du 9 avril 2021, le conseil municipal a approuvé la réalisation des travaux d'effacement de la tranche 1 de la Grand'rue de Ternanteuil, le programme de travaux, les montants prévisionnels, ses modalités de financement et son calendrier prévisionnel, ces travaux étant achevés à ce jour ;

- que par délibération du 28 janvier 2022, le conseil municipal a approuvé la réalisation des travaux d'effacement de la tranche 2 de la Grand'rue de Ternanteuil, le programme de travaux, les montants prévisionnels, ses modalités de financement et son calendrier prévisionnel.

Dans le cadre de ces travaux d'effacement de la tranche 2, le Maire présente à l'assemblée le devis d'éclairage public transmis par SEOLIS le 1<sup>er</sup> février dernier, pour un montant total de 27 656,19 € HT soit 33 187,43 € TTC correspondant à l'implantation pour cette tranche 2, de 14 lanternes (10 sur mâts et 4 sur façades) sur la Grand'rue de Ternanteuil (partie Sud), la rue de la Fuye et la rue du Bigné.

**Il est demandé au Conseil Municipal :**

- **d'accepter le devis définitif de SEOLIS tel que présenté ci-dessus, pour un montant total de 27 656,19 € HT soit 33 187,43 € TTC ;**
- **de confirmer la décision de solliciter une aide financière pour l'éclairage public (tranche 2) auprès du Président du SIEDS (79000 Niort) ;**
- **d'autoriser le Maire à signer le devis correspondant, le dossier de demande de subvention auprès du SIEDS ainsi que tous documents afférents.**

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.**

Fait et délibéré le 17 mars 2023

Le Maire,  
Thierry DEVAUTOUR

La secrétaire de séance,  
Iréna BARDINET

Certifié exécutoire.  
Reçu en Préfecture le : **2 2 MARS 2023**  
Notifié ou publié le : **2 3 MARS 2023**